

Pôle Enfance

ALSH

2018 - 2019

POLE ENFANCE


« L'action des accueils collectifs de mineurs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont la famille et l'école ».

Lieu d'accueil :

Loisirs Et Culture

11 bis / 13 & 4 rue des Couvents

57 950 MONTIGNY-LES-METZ

 : 03/ 87.62.70.96

Président : **Daniel METRICH**
Directeur de la structure : **Vincent EHL**
Responsable Enfance : **Laetitia ETIENNE**

 : lec.accueil.jeunesse@gmail.com

Site web : loisirs-et-culture.fr

RAPPEL PROJET EDUCATIF

Dans notre activité au quotidien, nous souhaitons porter les valeurs de solidarité, d'entraide, de partage, de refus de toutes formes d'exclusion. Toutes ces valeurs se traduisent au travers des projets pédagogiques du secteur de l'enfance, du cirque et de son école, mais aussi des activités adultes que nous contribuons à mettre en place.

Loisirs et Culture propose des activités d'une très grande qualité pour tout âge, accessible à tous financièrement : tarifs étudiants, chômeurs, et familles nombreuses, examen au cas par cas des situations difficiles. L'accueil enfance et les activités cirque, sont encadrés par des salariés qualifiés, tous en CDI, sur une convention collective (la sécurité des salariés est pour nous le gage de la qualité des activités).

Personne sur le bord de la route... Ces quelques mots résonnent comme une réponse face à la montée des inégalités, des injustices, des discriminations. Ils sont toute notre ambition : contribuer à l'émergence d'une société où chacun se reconnaît suffisamment de lien pour vivre ensemble.

MISSIONS

- Développer et inscrire des activités dans la réalité locale, en tenant compte à la fois du rythme professionnel des parents et de la vie associative locale.
- Proposer des accueils de loisirs complémentaires, qui prennent compte du rythme de vie de chaque enfant.
- Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs
- Proposer aux enfants un lieu de loisirs et de vacances.

INTENTIONS EDUCATIVES

L'ACM comme lieu de détente :

- Respecter les rythmes de chaque enfant
- Garantir la sécurité des enfants

L'ACM comme lieu de sociabilité :

- Permettre à chacun de trouver sa place au sein du collectif
- Véhiculer par le biais des activités des valeurs de justice, de solidarité et de partage.
- Privilégier la communication entre les acteurs de l'accueil de loisirs : familles, enfants, équipe d'animation, intervenants, bénévoles, autres...

L'ACM comme un lieu ludique :

- Amener l'enfant à percevoir l'ACM comme un espace de jeu favorisant les prises d'initiative
- Faire preuve de souplesse dans les modes de fonctionnement : cela favorisera l'autonomie et la responsabilisation des enfants. Les temps d'accueils ne doivent pas ressentis comme des temps contraints pour l'enfant !

L'ACM comme lieu d'éveil, de découverte et d'expérimentation :

- Faire vivre à l'enfant des activités diverses
- Favoriser l'accès au savoir

INTENTIONS PEDAGOGIQUES

Les intentions pédagogiques seront retranscrites dans le projet pédagogique. Les objectifs de ce dernier traduisent les orientations éducatives citées ci-dessus.

Il est la référence commune à toute l'équipe lors de la période d'accueil des enfants. Il prend en compte la réalité des moyens humains, matériels et financiers de l'accueil.

A travers sa mise en œuvre, il suscite une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants, et en premier lieu avec les parents.

Au delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants.

Des temps de réflexions sont organisés en équipe., autour de différents thèmes tels que l'éducation populaire, les valeurs associatives, la place de l'enfant, la qualité de l'accueil, etc.

Fonctionnement

Général

Les accueils de loisirs et l'accueil périscolaire se déroulent dans les locaux de :

Association Loisirs Et Culture
11bis / 13 & 4 rue des Couvents
57 950 Montigny-lès-Metz
03.87.62.70.96

1. Inscription

Un dossier sera retiré à l'association Loisirs Et Culture, ou via le site Internet de l'association. Cependant, pour être effective, l'inscription devra exclusivement être validée auprès du Pôle Enfance.

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR AU MOMENT DE L'INSCRIPTION :

- Dossier d'inscription
- Fiche sanitaire de liaison + **copie de la page « vaccinations » du carnet de santé**
- Numéro allocataire CAF (s'il y en a un)
- Attestation assurance extrascolaire
- Carte adhésion à l'association 2017 - 2018 : 14.00€

1.1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

Pour être inscrit, l'enfant devra avoir impérativement être scolarisés aux écoles POUGIN ou CRESSOT.
Nous souhaitons que les parents nous informent au plus vite des temps de présence de leur(s) enfant(s) afin d'organiser au mieux nos équipes et nos accueils.

RAPPEL REGLEMENTATION	Enfants âgés de moins de 6 ans	Enfants âgés de plus de 6 ans
Périscolaire	1 animateur pour 10	1 animateur pour 14
Extrascolaire	1 animateur pour 8	1 animateur pour 12

1.2. DATES D'INSCRIPTION

Les plannings de présences sont à remettre au bureau, par mail ou par le site internet avant le **25 du mois précédent l'inscription** des enfants (exemple : avant le 25 septembre pour les dates d'octobre).

Les inscriptions seront validées à réception des documents et du règlement mensuel.

2. Périscolaire : Horaires d'accueil et planning type

2.1. LES MATERNELLES

- 5 ans	16h15	16h30 17h00	17H00	18H30
LUNDI	Trajet	Goûter	Projets activités + Départ échelonné	
MARDI				
JEUDI				
VENDREDI				

2.2. LES ELEMENTAIRES

+ 5 ans	16h15	16H45	17H00	17H00	17H45	17H45	18h30
LUNDI	Trajet	Goûter	ATELIERS		JEUX - BRICOLAGE		
MARDI			Ou				
JEUDI			AIDE AUX DEVOIRS		Accueil du soir		
VENDREDI			GRANDS JEUX				Accueil du soir

2.3. ACCUEIL MERCREDIS

	3 – 4 ans	5 - 6 ans	7 ans et +
Accueil MATIN	8h00 – 9h30		
Activités / Projets	9h45 – 11h15		9h30 – 12h15
Retour calme / toilette	11h15 – 11h30		12h15 – 12h30
Repas	11h30 – 12h30		12h30 – 13h30
Temps de repos	Sieste / temps calme 13h15 – 15h00	13h30 – 13h45 : temps de lecture 13h45 – 14h00 : Temps calme / temps libre	
Activités / Projets	15h00 – 16h00	14h30 – 16h00	
Goûter	16h00		
Départ échelonné	16h30 – 18h00		

3. Extrascolaire : Horaires d'accueil et planning type

	3 – 4 ans	5 - 6 ans	7 ans et +
Accueil échelonné	8h00 – 9h00		
Activités / Projets	9h00 – 11h15		9h45 – 12h15
Retour calme / toilette	11h15 – 11h30		12h15 – 12h30
Repas	11h30 – 12h30		12h30 – 13h30
Temps de repos	Sieste / temps calme 13h15 – 15h00	13h30 – 13h45 : temps de lecture 13h45 – 14h00 : Temps calme / temps libre	
Activités / Projets	15h00 – 16h00	14h30 – 16h00	
Goûter	16h00		
Départ échelonné	17h00 – 18h00		

	Horaires d'accueil	Horaires départ
Du 22/10 au 31/10/18	8h00 – 9h30	16h30 – 18h00
Du 11 au 22/02/19		
Du 8 au 19/04/19		
Du 8 au 26/07/19		
Du 29/07 au 09/08/19	8h00 – 9h00	16h30 – 17h30

TARIFICATION

1. Périscolaire

Lundi – mardi – jeudi – vendredi	FORFAIT
Tarif plein	5.00 €
Tarif réduit	4.50 €

Mercredi	Matin / Repas	Journée repas
Tarif plein	13.70€	21.20€
Tarif réduit	13.00€	19.80€

2. Extrascolaire

Vacances	Journée	Forfait 3 à 4 jours	Forfait 5 jours
Tarif plein	23.00€	63.00€ à 84.00€ (Soit 21.00€ la journée)	92.50€ (Soit 18.50€ la journée)
Tarif réduit		58.50€ à 78.00€ (Soit 19.50€ la journée)	85.00 € (Soit 17.00 € la journée)

3. Modalités de paiement

- Le règlement sera effectué au moment de l'inscription. Si un enfant inscrit ne participe pas à l'accueil, le règlement restera acquis, *sauf en cas d'absence justifiée* : auquel cas, ils bénéficieront D'UN REPORT au mois ou au trimestre suivant.

4. Aides au financement

Si vos ressources sont modestes, vous pouvez bénéficier de réduction tarifaire supplémentaire. L'association étudiera les situations au cas par cas pour toutes aides complémentaires.

L'EQUIPE D'ANIMATION

L'équipe d'animation est composée de :

- Une responsable, titulaire du DEJEPS (animation socio éducative et culturelle, mention développement de projets, territoire et réseau).
- Une animatrice adjointe, BAFD STAGIAIRE et BAFA
- 7 animateurs (trices)
- Deux animatrices sans diplôme interviennent dans le cadre de leur apprentissage ou contrat de professionnalisation, en alternance sur les groupes.

Tout au long de l'année, nous accueillerons des stagiaires (3^{ème} à terminale) et des étudiants (ISFATES, ESPE) dans le cadre de projets spécifiques. L'équipe les accompagnera dans leurs missions (observation, élaboration de projet d'activité, encadrement...). Des bénévoles sont amenés à intervenir dans différents domaines (lecture, sculpture, théâtre, ping-pong, activités scientifiques, sensibilisation à l'allemand...)

1. Responsable du Pôle Enfance

La responsable du pôle Enfance a pour mission principale de mettre en œuvre le projet éducatif de l'association à travers la réalisation de projets pédagogiques avec l'équipe d'animation. Le projet pédagogique est disponible sur simple demande. Le responsable a un rôle formateur vis-à-vis de l'équipe. Il coordonne les actions et les projets du pôle, et gère l'équipe d'animation.

Les missions :

- Elaboration, animation et coordination des actions de loisirs enfance – jeunesse
- Développement des activités conduites en faveur des enfants et jeunesse
- Elaboration, animation et coordination des actions autour de la parentalité
- Gestion administrative
- Participation à l'accueil du public
- Participation à la conception et à l'élaboration des supports de communication du pôle

2. L'animateur de loisirs

Il veille à la sécurité affective, morale et physique des enfants et des animateurs, au bon fonctionnement des accueils collectifs de mineurs, à l'animation et au respect du règlement intérieur. L'animateur met en œuvre le projet pédagogique. Il propose des projets d'animation et des projets d'activités.

Les missions :

- Garantir la sécurité affective, morale et physique des enfants
- Accompagner les enfants tout au long des temps d'accueil (adulte référent)
- Proposer des activités riches et variées aux enfants et garantir leur bon déroulement
- Participer activement à l'organisation de la vie collective en y associant l'enfant
- Maintenir un climat de confiance et de respect
- Respecter le rythme de vie des enfants

3. L'animateur stagiaire

- Il n'y a pas de fonction « type » pour l'animateur stagiaire. Par conséquent, il aura la même place que celle des animateurs diplômés. *Mais n'oublions pas qu'il est en cours de formation !*
- L'équipe a pour rôle de conseiller et assister le stagiaire.

4. Organisation du travail d'équipe

L'équipe se rencontrera hebdomadairement pour faire des bilans. Les animateurs prépareront les plannings d'activités (de vacances en vacances) et leurs activités en avance. Chacun veillera à organiser son temps de travail : répartition des tâches, préparation de son activité, rangement et organisation de la salle d'accueil, etc.

Ce temps de réunion permettra à chacun :

- D'analyser ses actions, en référence aux objectifs du projet pédagogique
- Amener des changements dans le fonctionnement afin de mieux répondre aux objectifs
- Faire un bilan des besoins et envies des enfants afin de proposer des activités adaptées à leur demande

LES OUTILS PEDAGOGIQUES

Pour permettre aux enfants de profiter de moments de détente avant et après l'activité principale, un matériel spécifique sera mis à disposition :

- **Petit matériel pédagogique :**

Celui-ci a pour objectif essentiel de favoriser l'expression et le jeu des enfants.

- **Jeux :**

Le jeu permet à l'enfant d'élargir son appréhension de l'environnement qui l'entoure. L'importance du jeu est capitale dans la construction de sa personnalité. Le jeu peut revêtir une grande variété de formes, il peut être individuel ou collectif, avec ou sans supports (jouets, jeux).

Il peut permettre aux enfants de faire un apprentissage des règles de vie en société. Le jeu lui permet d'inventer, de créer, de découvrir des relations entre des objets ou des idées. Il est important de laisser s'exprimer le choix des enfants quant aux supports utilisés et à l'usage du matériel. Un partenariat avec la ludothèque permettra d'emprunter des jeux divers (grands jeux, découverte de nouveauté...) et favorisera un roulement au niveau du stock.

- **Livres :**

Une approche pédagogique ludique permet aux enfants de découvrir le plaisir de lire : s'amuser, découvrir, s'informer, ressentir, apprendre, rêver...

Les objectifs d'une activité autour du livre peuvent être divers :

- Rechercher du plaisir en racontant ou en écoutant une histoire
- Amorcer une discussion sur un thème précis
- Tisser une relation particulière avec un enfant ou un groupe
- Éveiller et d'assouvir la curiosité (se documenter) pour comprendre, pour réaliser une activité (culinaire, scientifique, artistique, manuelle...)

L'adhésion à la bibliothèque présente l'avantage de proposer régulièrement aux enfants de nouveaux livres, en leur faisant découvrir des thèmes et des genres différents tout en répondant aux besoins et attentes qu'ils expriment.

LOCAUX ET AMENAGEMENT DES ESPACES

Le bâtiment offre des salles adaptées à la pratique d'activités spécifiques (une salle pour les activités « salissantes », une salle insonorisée, une salle de danse, une salle de motricité (école de cirque) etc.). Ces espaces pourront être utilisés en fonction du planning d'occupation des salles.

Une salle est spécialement dédiée à l'accueil des maternelles. Elle est aménagée en coin spécifiques (détente, jeux, activités...). Cet aménagement de l'espace revêt une grande importance, dans le sens où il correspond pour l'enfant et les parents à la toute première perception de l'accueil fréquenté. Il doit donc être attrayant et sécurisant.

L'accueil d'enfants âgés de moins de 6 ans nécessite la mise en place d'un espace de repos. Par ailleurs, il est important de rappeler la nécessité d'offrir aux plus jeunes des espaces permettant une appropriation des lieux.

La salle mise à disposition des maternelles permet d'accueillir les enfants, et proposer diverses activités (motricité, jeux...). Cependant, un espace très grand et non structuré peut vite devenir bruyant et favoriser l'agitation. Il est donc aménagé afin de favoriser l'autonomie et l'épanouissement et faciliter les apprentissages. Il faut permettre à l'enfant de conserver une liberté de mouvement sous la surveillance de l'adulte.

Enfin les aménagements doivent permettre la pratique d'activités variées, qu'elles soient autonomes ou accompagnées, voire provoquer l'envie et contribuer à la créativité. Ainsi, il remplit une réelle fonction pédagogique.

Les autres salles devront être aménagées afin de favoriser l'autonomie et l'épanouissement et faciliter les apprentissages. Les aménagements doivent permettre la pratique d'activités variées, qu'elles soient autonomes ou accompagnées, voire provoquer l'envie et contribuer à la créativité. Ainsi, il remplit une réelle fonction pédagogique.

Aux bâtiments s'ajoute un espace extérieur couvert, ainsi qu'un jardin.

Un espace d'accueil constituera un espace d'information (affichages) et de rencontre entre les encadrants et les parents.

Projet

Pédagogique

Le projet pédagogique des ALSH aura comme axe principal la réponse aux besoins propres de chaque enfant.

1. Caractéristiques de l'enfant

1.1. DE 3 A 5 ANS

Il apprend l'autonomie, à faire seul : s'habiller, jouer, ranger, manger.

Il construit son langage : parler, être écouté, comprendre (âge du pourquoi)

Il construit sa personnalité, découvre les autres et le monde extérieur (respect, considération, opposition, âge du non, imitation, affabulation, identification)

Il a besoin de sécurité affective, de reconnaissance, de repères et de l'adulte

Il est dans une période de croissance physiologique importante. Il a besoin de sommeil, de repos, d'alimentation équilibrée, de développer ses 5 sens et a besoin d'activités physiques. Chaque enfant a un rythme propre. Le respect de ce rythme permet son développement harmonieux et a des incidences sur son comportement, ses compétences, ses performances. Des activités adaptées seront proposées mais sans imposer un rythme de réalisation ni une obligation de participation.

1.2. DE 6 A 12 ANS

L'enfant apprend à :

- **Prendre des décisions**. Si les plus jeunes (6 – 7 ans) se montrent encore hésitants et indécis, les plus grands commencent à prendre leur décision de façon constructive et réfléchie. Il pèse le pour et le contre.
- **Développer son esprit critique** : il commence à analyser les informations et les expériences.
- **Développer sa communication** : il s'exprime à la fois verbalement et non verbalement. Il est capable d'exprimer ses désirs, ses envies. Il demande des conseils aux autres.
- **Développer ses aptitudes relationnelles** : il établit des rapports de façon positive avec les autres. L'enfant présente des comportements socialisés : respect des autres, conscience de leurs qualités, collaboration, préoccupation d'autrui... Il passe de l'égoïsme à l'aptitude à se mettre à la place de l'autre dont il commence à saisir les intentions.
- **Avoir de l'empathie pour les autres**. Il a conscience de lui-même et accepte mieux les différences.
- **Faire face aux émotions** en distinguant les siennes et celles des autres. Il a besoin de justice, d'égalité et d'indépendance. Il apprend à gérer son stress. Il reste fragile et instable et de ce fait, se réfère à l'adulte

2. Satisfaire et respecter les besoins des enfants

Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant. L'approche doit toujours être ludique.

L'enfant doit pouvoir :

- Goûter tranquillement dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Jouer librement seul, en groupe et/ou avec un adulte
- S'isoler, rêver, se reposer, se détendre, ne rien faire
- Prendre des initiatives et s'exprimer (donner son avis)
- Créer, imaginer
- Se défouler autour d'activités motrices si nécessaire
- Participer à des activités dirigées : manuelles, musicales, autour du livre : lecture, contes, marionnettes...

Les familles de besoins sont sensiblement les mêmes quel que soit l'âge des enfants. Pour autant, ils ne s'exprimeront pas de la même façon et ne seront pas satisfaits par les mêmes activités ou la même structuration en fonction de l'âge des participants.

L'important, en accueil de loisirs, est de prendre en compte les besoins de chaque enfant pour mieux l'accompagner pendant son temps de loisirs.

BESOINS FONDAMENTAUX DE L'ENFANT	
Besoin de mouvement	Besoin de détente
Besoin de sécurité	Besoin de se mesurer au risque, d'aventure
Besoin de socialisation	Besoin d'autonomie et d'indépendance
Besoin d'imagination	Besoin de s'intéresser au réel
Besoin d'éprouver des sensations	Besoin d'agir sur les choses
<p><i>Ils sont généralement reconnus et admis par l'adulte. Les espaces d'accueil ou de jeu cherchent à les satisfaire.</i></p> <p><i>L'adulte répond à ces besoins par des espaces créés et aménagés avec soin par lui-même.</i></p>	
<p><i>Ils sont souvent plus difficiles à accepter par l'adulte.</i></p> <p><i>Comme l'enfant qui :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Touche à tout, détruit son jouet « pour voir ce qu'il y a dedans » - Emprunte les outils de son père, se salit... - Se repose sur l'herbe au lieu de participer à une activité, ou au contraire grimpe, choisit des activités que l'on trouve dangereuse, etc. <p><i>Il est parfois ressenti comme indiscipliné, alors qu'il manifeste son indépendance, son courage, sa curiosité, sa créativité. En deux mots : il grandit.</i></p>	

Le jeu sera un vecteur fondamental. Dans le temps de loisirs, toute activité devra être ludique, ce qui ne signifie pas forcément dire facile et sans intérêt.

Le soir après l'école

C'est la fin de la journée, l'enfant est fatigué, et peu enclin à se concentrer. Il est donc souhaitable d'éviter l'activisme, et de privilégier la détente et le repos.

3. Prise en charge des enfants

Concernant le périscolaire, l'enfant sera pris en charge par un animateur dès la sortie de l'école et sera récupéré le soir par le responsable légal. Il pourra être confié à un autre adulte si une autorisation est préalablement fournie par les parents. Les enfants pourront être autorisés à quitter le périscolaire seul à partir du CM2, sur décharge des parents.

Rappelons que les temps d'accueil sont des moments de rencontres et d'échanges entre les enfants, la famille et l'équipe d'animation. Ces moments permettront de répondre aux interrogations des parents, évoquer la journée passée, etc.

Concernant les mercredis loisirs et les accueils pendant les vacances, les familles confieront et récupéreront leur(s) enfant(s) auprès des animateurs, après avoir signalé leurs présences au bureau.

4. Modalités d'accueil d'enfants en situation de handicaps

Il s'agit avant tout d'éviter l'exclusion et l'isolement dans lequel la maladie peut placer l'enfant ou l'adolescent et de développer l'adoption de comportements solidaires au sein de la collectivité.

Nos temps d'accueil doivent être synonymes de découvertes, d'apprentissages et de rencontres.

Les exigences éducatives issues notamment des valeurs de solidarité réclament l'accès et la participation de tous à des accueils collectifs. Les accueils collectifs de mineurs doivent être un levier pour changer le regard porté par notre société sur le handicap.

Pour accueillir l'enfant en situation de handicap dans les meilleures conditions possibles, il convient d'établir une fiche d'autonomie, ainsi qu'un projet d'accueil individualisé avec la famille et les différents acteurs des lieux qu'il fréquente. Même si un membre de l'équipe (directeur ou animateur chargé du suivi sanitaire sous l'autorité du

directeur) est référent de l'enfant accueilli, il est nécessaire de souligner que les accueils de loisirs ne bénéficient pas d'un personnel médical qualifié.

Les enfants atteints de troubles de la santé seront accueillis au cas par cas. Nous veillerons à garantir :

- ✓ L'harmonisation entre les différentes structures d'accueil de l'enfant (écoles, associations)
- ✓ Les conditions de sécurité optimales pour l'enfant accueilli et pour les autres enfants
- ✓ Le signalement par la famille du niveau d'autonomie de l'enfant (fiche d'autonomie)

L'admission de l'enfant

- Un premier entretien avec la famille est organisé afin de recueillir l'ensemble des informations concernant l'enfant et ses besoins.
- Suite à cet entretien, en fonction de la situation, un complément d'information peut être demandé, en accord avec la famille: certificat médical s'il s'agit d'un trouble de la santé ou avis de l'équipe éducative suivant habituellement l'enfant s'il s'agit de troubles de la relation ou du comportement.
- Dans tous les cas, tout enfant présentant des troubles de la santé ou du comportement nécessitant des attentions ou une surveillance particulière et spécifique, fait l'objet d'un accueil dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé signé avec la famille et l'équipe médicale ou éducative suivant habituellement l'enfant. Dans ce cas, l'admission de l'enfant ne peut se faire avant la signature de ce protocole.

La sensibilisation de l'équipe

- L'accueil d'enfants en situation de handicap est préparé en équipe, nous abordons la pathologie de l'enfant, les difficultés pouvant être rencontrées et recherchons les meilleurs moyens de l'intégrer et de favoriser son autonomie.
- L'équipe étant professionnellement variée, plusieurs personnes ont des compétences dans le domaine de l'accueil de personnes en situation de handicap : bac pro SPVL, licence STAPS (module handicap), BTS ESF.

Les personnes ressources

- Selon les besoins, un animateur référent sera chargé de l'accompagnement de la vie quotidienne (une AVS qui connaît bien l'enfant et facilitera au mieux son intégration).

L'environnement

- Le bâtiment dont nous disposons pour l'accueil des enfants est équipé d'un ascenseur.
- Le mobilier est adapté aux enfants, les jeux et le petit matériel est à hauteur des enfants également.
- Si une sortie est prévue, nous contacterons bien entendu le service des transports et le lieu de visite afin de nous assurer que l'accès est possible en fauteuil.

Les repas

- Pour les temps de repas, s'il existe des allergies ou des consignes particulières, toute l'équipe en sera informée.
- Un micro-onde est installé pour réchauffer les repas.

Les activités

- Les activités sont toutes préparées en amont, afin de s'assurer qu'elles soient réalisables.
- Les enfants en situation de handicap participeront aux mêmes activités que les autres enfants de leur groupe.
- Plusieurs activités sont prévues par groupe, L'enfant a le choix. Les animateurs sont présents pour que les enfants concernés s'intègrent au mieux (comme pour chaque enfant).

La vie quotidienne

- Les locaux disposent de toilettes adaptés.
- Si l'enfant porte des couches, une seule personne sera référent des changes.

La circulation de l'information

- Un retour sera fait chaque soir aux parents (comme pour chaque enfant), par l'animateur référent.

L'organisation en cas de danger

- Un point sera fait en équipe pour rappeler les consignes d'évacuation, nous avons également dans l'équipe un animateur possédant un CQP Agent de Prévention et de Sécurité (APS).
- Un animateur possédant l'AFPS sera référent des soins en cas de blessures.

1. LES 3 – 5 ANS

1.1. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DE L'AUTONOMIE ET LA CONFIANCE EN SOI

- Permettre à l'enfant d'expérimenter et faire par lui-même :
 - Le laisser faire seul, essayer, se tromper, renverser, s'habiller, se chausser, choisir ses activités, jouer, courir, sauter, rouler, dessiner, découper, bricoler, etc.
 - Proposer des activités variées et adaptées
 - Amener les enfants à se retrouver par tranche d'intérêt : pas de groupes d'âge.
 - Mettre en avant les compétences et capacités de chacun (**valorisation**)

L'animateur a un rôle d'accompagnant. Il fait avec, il ne fait pas à la place de l'enfant.

- Permettre à l'enfant d'évoluer et se déplacer librement dans un espace sécurisé :
 - Utiliser du mobilier adapté : tables, chaises, tapis de sols, toilettes, éviers.
 - Mettre à disposition de matériel attractif, et des jeux. Ceux-ci doivent être accessibles même aux plus petits : ils se servent, jouent mais rangent après l'utilisation. Idem pour le temps du goûter (Ils choisissent, se servent, et débarrassent leurs tables etc.)
 - Aménager les espaces pour permettre à l'enfant une liberté de mouvement dans un environnement organisé. Le mobilier n'est pas figé ! On peut le déplacer en fonction des activités.

Il s'agit de laisser une liberté de mouvements, d'action, tout en fixant des limites et des règles, de respecter les rythmes physiologiques, et d'être attentif aux besoins, attentes, et difficultés.

1.2. DONNER LES MOYENS DE VIVRE ENSEMBLE

- Accompagner l'enfant dans sa construction identitaire :
 - L'enfant est un individu à part entière. Chacun a sa personnalité, son environnement (social, familial), son histoire.
 - Permettre à l'enfant de prendre des décisions
 - Permettre à l'enfant de s'exprimer, développer sa créativité et son imaginaire, faire,
 - Etre à l'écoute des besoins et des envies

Il s'agit de favoriser l'épanouissement social et émotionnel de l'enfant. Nous avons pour mission de contribuer à son bien être en garantissant sa sécurité physique, morale et affective.

- Développer le processus de socialisation :
 - Encourager la tolérance, accepter les différences (sociales, culturelles, physiques...)
 - Définir les règles de collectivité avec les enfants
 - Accompagner les enfants dans l'apprentissage des valeurs (respect, solidarité) et des règles de vie communes
 - Favoriser les temps d'échanges et de jeux collectifs
 - Favoriser la communication entre tous les acteurs : enfants, équipe d'encadrement, intervenants, parents, organisateur
 - Développer une « passerelle » pour les enfants âgés de 5 ans, vers le groupe des plus grands. Être vigilant à l'intégration, aux capacités et au comportement des enfants.

L'apprentissage de la citoyenneté passe par " le faire ensemble ", la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

- Développer les rencontres, les échanges :

- Développer les actions « inter-centres » avec les structures,
- Elargir les partenariats : ludothèque, bibliothèque, piscine, école de cirque.
- Accroître les activités et les sorties culturelles (spectacle, contes, intervenants extérieurs : sculpteur, artistes...)

Il est essentiel de développer et inscrire nos activités dans la réalité locale. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

2. LES 6 – 12 ANS

2.1. Favoriser le développement de l'autonomie et la confiance en soi

- Permettre à l'enfant d'être « acteur » de ses loisirs :

- Proposer des activités variées et NON obligatoires
- Le laisser jouer seul ou avec les copains, tout en fixant des règles
- Amener les enfants à se retrouver par tranche d'intérêt : pas de groupes d'âge.
- Mettre en place des outils lui permettant de s'exprimer (forum, tableau de satisfaction, des envies)

L'enfant choisit son activité. Cependant, il est primordial de lui faire comprendre l'importance du « je vais jusqu'au bout de mes choix ». Quand il commence une activité, il va jusqu'au bout. Idem, quand il ne veut rien faire. Il ne change pas d'avis tous les quarts d'heure !

- Permettre à l'enfant d'être autonome dans un cadre sécurisé :

- Aménager les espaces pour permettre à l'enfant une liberté de mouvement dans un environnement organisé. Le mobilier n'est pas figé ! Il peut être déplacé en fonction des activités.
- Mettre à disposition de matériel, et des jeux. Ceux-ci doivent être accessibles : **ils se servent, jouent mais rangent après l'utilisation.** Idem pour le temps du goûter (Ils choisissent, se servent, et débarrassent leurs tables etc.)
- Laisser les enfants se déplacer librement, une fois les règles de sécurité acquises (rangement, circulation entre les salles, prévenir les animateurs, etc.)
- Mettre en avant les compétences et capacités de chacun (**valorisation**)

Il s'agit de laisser une liberté de mouvements, d'action, tout en fixant des limites et des règles, et de respecter les rythmes physiologiques, et d'être attentif aux besoins, attentes, et difficultés.

2.1. DONNER LES MOYENS DE VIVRE ENSEMBLE

- Accompagner l'enfant dans sa construction identitaire :

- L'enfant est un individu à part entière. Chacun a sa personnalité, son environnement (social, familial), son histoire.
- Permettre à l'enfant de prendre des décisions
- Permettre à l'enfant de s'exprimer, développer sa créativité et son imaginaire, faire
- Être à l'écoute des besoins et des envies

Il s'agit de favoriser l'épanouissement social et émotionnel de l'enfant. Nous avons pour mission de contribuer à son bien être en garantissant sa sécurité physique, morale et affective.

- Développer le processus de socialisation :

- Encourager la tolérance, accepter les différences (sociales, culturelles, physiques...)
- Définir les règles de collectivité avec les enfants
- Accompagner les enfants dans l'apprentissage des valeurs (respect, solidarité) et des règles de vie communes
- Favoriser les temps d'échanges et de jeux collectifs

- Favoriser la communication entre tous les acteurs : enfants, équipe d'encadrement, intervenants, parents, organisateur
- Développer une « passerelle » pour les enfants à partir de 10 - 11 ans, vers le groupe des 12 – 14 ans. Être vigilant à l'intégration, aux capacités et au comportement des enfants. Encourager la responsabilisation des plus grands envers les plus jeunes.

L'apprentissage de la citoyenneté passe par " le faire ensemble ", la possibilité de coopérer autour d'un projet où chacun peut trouver sa place.

- Développer les rencontres, les échanges :
 - Développer les actions « inter-centres » avec les structures, (affiliées ou non à la fédération Culture et Liberté), les rencontres intergénérationnelles.
 - Elargir les partenariats : ludothèque, bibliothèque, école de cirque, CMSEA.
 - Accroître les activités et les sorties culturelles (spectacle, contes, intervenants extérieurs : sculpteur, artistes...)

Il est essentiel de développer et inscrire nos activités dans la réalité locale. Notre objectif n'est pas d'enfermer l'enfant dans un lieu, couper de la vie, mais bien de lui permettre de prendre place dans son environnement, d'en devenir acteur.

LES DIFFERENTS TEMPS

1. L'ACCUEIL

Un animateur est chargé de l'accueil des familles. Il prend note des arrivées et départs. Il établit le pointage (fiche de présences) et enregistre les informations particulières.

Dans les salles d'activités, les animateurs vont à la rencontre des parents. Ils répondent à leur questionnement et transmettent les informations importantes concernant l'accueil et/ou leur(s) enfant(s). Il s'agit d'un moment de convivialité et d'échanges.

L'équipe d'animation est garant de cette qualité d'accueil, comme le souligne l'organisateur dans le projet éducatif.

Le temps d'accueil du soir n'est pas un temps de garderie ! C'est un temps de jeux libres encadrés et animés.

2. LES TRAJETS / DEPLACEMENTS

Les taux d'encadrement des ACM périscolaires s'appliquent, ainsi que le code de la route (notamment pour ce qui concerne les « transports d'enfants » et les déplacements à pied). Le groupe se déplacera sur les trottoirs et accotements. Les animateurs sont garant de la sécurité du groupe. Il convient ainsi d'éviter tous comportements imprudents, voire à risques tels que traverser en dehors des passages protégés, marcher en regardant son téléphone.

3. L'HYGIENE

Les différentes activités de la journée s'enchaînent : repas ou manipulation de matières ou d'outils... Elles nécessitent une phase de transition qu'est la toilette. Elle est source de plaisir. Pour cela, des aménagements matériels sont nécessaires (hauteur des lavabos, du savon...).

L'hygiène, c'est aussi, à cet âge, être accompagné pour aller aux WC. Il est possible que certains enfants fassent pipi dans leur culotte. Les adultes devront travailler leur savoir-être pour pouvoir prendre en charge cet aspect de la vie quotidienne : rendre supportable par l'enfant cet événement, être attentif tant à sa réaction qu'à celles des autres enfants du groupe, dans le change de ses vêtements...

4. LE TEMPS DE REPOS

Un temps de repos est mis en place après le repas. Il peut s'agir d'écouter de la musique, lire une histoire, chanter des chansons pour les petits. Puis vient le temps de la sieste ! Celle-ci doit être amenée, préparée, accompagnée et sécurisante. Ce temps ne peut et ne doit pas être un passage brutal, une punition.

Pour les plus grands, un temps de lecture d'environ 15 minutes est mis en place après le repas. Ils concernent les enfants mais aussi les animateurs.

5. L'ALIMENTATION

Les enfants inscrits aux mercredis loisirs et pendant les vacances prennent le repas sur place. Les animateurs mangent avec les enfants. Le temps du repas doit rester un moment de détente et d'échange entre enfants et adultes. L'équipe a un rôle éducatif à jouer.

Concernant le goûter, il contribue, comme le déjeuner, à l'équilibre alimentaire, aux apprentissages de toute nature. De plus, il permet une autre coupure rituelle annonçant le début de la dernière phase de la journée. Les parents veilleront à fournir le goûter de leur(s) enfant(s). Une armoire de stockage permettra aux enfants de choisir ce qu'ils veulent manger. Le stock sera régulé par les animateurs.

***ATTENTION :** Les enfants soumis à un régime particulier pour raison médicale ou autre peuvent être accueillis si les parents leur fournissent un repas. Le prestataire qui nous livre les repas ne propose pas de plats adaptés aux régimes particuliers (allergies, etc.). Le prix du repas sera donc décompté sur certificat médical).*

6. LES ACTIVITES

A travers sa mise en œuvre, le projet pédagogique suscite une réflexion et des actions concertées entre les différents acteurs agissant en direction des enfants, et en premier lieu avec les parents, en vue d'une plus grande cohérence éducative.

Au delà de l'aspect pratique pour les familles, l'accueil de loisirs doit être un moyen de proposer des activités ludiques aux enfants et éducatives. Des ateliers favorisant l'expérimentation seront proposés.

Les activités seront adaptées à l'âge des enfants. Nous rappelons qu'elles ne sont pas obligatoires. L'enfant est libre d'y participer ou non.

L'enfant se construit et se développe plus harmonieusement si les adultes instaurent avec lui différents modes de relation. Ainsi l'animateur peut organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, les laisser en autonomie surveillée ou leur permettre de se reposer le cas échéant.

6.1. LES MATERNELLES

L'équipe veillera à mettre en place des projets d'animations et/ou des activités répondant aux catégories suivantes :

- **Eveil artistique :** se familiariser à des techniques différentes, des matériaux, imaginer, créer.
- **Les 5 sens :** solliciter ses sens, expérimenter, toucher, manipuler...
- **Langage et expression :** développer son attention, se connaître, s'exprimer, écouter l'autre.
- **Eveil musical :** découvrir des instruments, sons...
- **Eveil corporel :** agir et s'exprimer avec son corps, s'orienter et se déplacer dans un espace.
- **Education à la santé :** identifier les risques de l'environnement familial, sensibiliser aux bons gestes...

Cela peut se traduire, par exemple, par :

- Des activités de transformation de matières avec ou sans outils : bois, polystyrène, cuisine, terre, feu, air...
- Des activités de construction ou de destruction : lego
- Des activités de manipulation : eau, sable, pâte à modeler...
- Des activités d'expression de son imaginaire : dessin, peinture, jeux de « faire semblant », grand jeu, histoires...
- Des activités autour des animaux : ceux du parc, mais aussi ceux de la ferme, ou encore ceux du centre : poneys, lapins, volailles
- Des activités de jardinage

- Des jeux sonores : avec la voix, avec des instruments,
- Des parcours de motricité, des jeux collectifs
- Des jeux de société traditionnels, jeux à règles.

Une intervenante bénévole se chargera d'ateliers lecture, suivi d'une réalisation manuelle (poterie, dessin...) avec de petits groupes d'enfants.

6.2. LES ELEMENTAIRES

Des ateliers favorisant l'expérimentation seront proposés pour une durée moyenne de 6 semaines. L'équipe veillera à mettre en place des projets répondant aux catégories suivantes :

- **Arts plastiques :** se familiariser à des techniques différentes, des matériaux, imaginer, créer).
- **Jeux de société :** attendre son tour, écouter les autres, suivre des consignes, accepter de perdre
- **Environnement :** se situer dans son environnement, jardiner, bricoler, récupérer, construire.
- **Langage et civilisation :** développer l'interculturalité (découverte, culture, accès aux savoirs)
- **Spectacle vivant :** découvrir les différentes formes de spectacles, s'exprimer, provoquer des émotions
- **Sport et détente :** favoriser le développement psychomoteur, agir, bouger, se reposer, se détendre.
- **Sciences et multimédia :** susciter la curiosité, expérimenter, découvrir de nouvelles techniques, outils ...

Les enfants pourront découvrir tous les ateliers avant de s'y inscrire. Les changements s'effectueront sur la période suivante. (de vacances en vacances)

En dehors des temps d'ateliers, plusieurs possibilités s'offrent aux enfants : bricolage, jeux libres, jeux encadrés... L'animateur peut organiser des activités, jouer avec les enfants, les laisser jouer entre eux, les laisser en autonomie surveillée ou leur permettre de se reposer le cas échéant. Nous rappelons que les activités ne sont pas obligatoires. L'enfant est libre d'y participer ou non.

Plusieurs partenariats avec l'ESPE ou encore l'ISFATES, permettent la mise en place de projets scientifiques ou d'initiation à l'allemand. Nous proposons également une découverte de la sculpture, des arts du cirque, du ping-pong.

Les lundis, mardis et jeudis, un service d'aide aux devoirs est également proposé de 17h à 17h45. Il est encadré par des enseignants, au sein de nos locaux. Il n'est pas obligatoire.

Evaluations

1. EVALUATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

EVALUATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS		-	+/-	++
OBJECTIFS PEDAGOGIQUES				
MATERNELLES	Développement de l'autonomie et de la confiance en soi			
	L'enfant fait-il par lui-même (activités adaptées, s'habiller, manger, débarrasser...)			
	Pertinence des activités par rapport au thème			
	L'enfant peut-il évoluer dans un cadre sécurisé ? (Mobilier, espace adapté, matériel à hauteur des enfants, salle aménagée en coin pour favoriser l'autonomie)			
	Le vivre ensemble			
	A-t- on donné à l'enfant les moyens de grandir : prise de décision, prise en compte des besoins, rythmes, capacités, personnalité...			
	Développement de la socialisation : favoriser les échanges, la communication entre les enfants, créer des liens, transmettre les règles de vie collective...			
Développement des rencontres et échanges : spectacle, partenariat (bibliothèque, ludothèque, intervenant lecture...)				
ELEMENTAIRES	FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET LES ECHANGES			
	Implication des uns envers les autres			
	Pertinence			
	Participation active des enfants au temps de jeux collectifs			
	Interventions extérieures et communication			
	Implication des familles+ observation sur accueil, activités, équipe, goûters, spectacles, expositions			
	EPANOUISSEMENT DES ENFANTS : ouverture culturelle / développement psychomoteur			
	Pertinence des activités par rapport au thème, fréquentation des coins permanents (bibliothèque spécialisée)			
	Échange sur le thème entre les enfants			
	Immersion des enfants dans le thème			
	Adaptation des activités par rapport au public (capacité, besoin, envie)			
L'EQUIPE				
Répartition des tâches				
Mixité des âges etc dans l'équipe				
Temps de travail en commun				
Place et rôle de chacun				
Relation équipe				
LE FONCTIONNEMENT				
Organisation de l'accueil				
Moyens matériels				
Respect des horaires				
Préparation des activités				
Gestion des sorties				
Gestion des temps				
Gestion des repas				
LES ENFANTS				
Participation des enfants				
Adaptation des activités au public				
Écoute et prise en compte des envies				
Respect des rythmes				
LES FAMILLES				
Communication avec les parents				
Prise en compte des demandes des familles				
Implication des parents dans la vie du centre				

2. LES PROJETS D'ANIMATION ET ACTIVITES

Les bilans d'activités permettent d'évaluer la participation des enfants, de vérifier si les objectifs fixés dans la fiche d'activité sont atteints et ainsi de juger la pertinence du choix des activités par rapport aux objectifs. A la fin de chaque activité / projet, les animateurs font un point avec les enfants afin de recueillir leur ressenti. Les animateurs trouveront des moyens d'évaluation ludiques et adaptés à l'âge des enfants.

3. EVALUATION DES ANIMATEURS

COMPETENCES				OBS
	-	+/-	++	
Identifier les besoins				
Faire preuve de curiosité et de sens de l'observation				
Pertinence des projets				
Préparer l'action				
Quantifier matériel /gérer les stocks				
Gestion des stocks - Prévoir le réapprovisionnement				
S'organiser dans l'espace et dans le temps				
Présentation des objectifs, projets d'activités				
Présentation du mode d'animation (directif, semi-autonome, autonome)				
Mettre en place l'action - Réaliser les techniques professionnelles				
Veiller à l'installation correcte et à la mobilisation de l'enfant dans le respect de la sécurité				
Mettre en œuvre des activités de loisirs ou de maintien de l'autonomie				
Respecter les capacités et les rythmes				
Respecter les règles d'hygiène et de remise en état des locaux				
Communiquer - être capable d'établir des relations professionnelles				
Avoir une attitude accueillante / discrète et efficace				
Utiliser un vocabulaire correct et adapté				
Faire preuve de disponibilité				
Établir une relation positive avec l'enfant, la famille				
Exprimer des consignes claires et adaptées				
Gérer un groupe et une situation inattendue				
Avoir une attitude constructive par rapport à une remarque				
Evaluer et transmettre				
Evaluer son action, établir des bilans				
Transmettre de façon pertinente des informations professionnelles				

EVALUATION GLOBALE

L'évaluation globale sera faite tous les ans. Puis des évaluations par type d'accueil plus régulièrement. Elle se fera à la fois qualitativement et quantitativement.

Plusieurs points sont à évaluer.

1. Accueils de loisirs et environnement

CRITERES	INDICATEURS	BILAN EVALUATIF	AMELIORATION
Prise en compte de l'environnement local et interaction avec lui.	<p><i>Connaissance de l'environnement et des ressources locales et partenariats :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Associations locales de loisirs, culturelles et sportives ✓ Enseignants ✓ Travailleurs sociaux <p><i>Participation aux évènements de la vie locale</i></p>	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	

2. Accueils de loisirs et démarche de projet

CRITERES	INDICATEURS	BILAN EVALUATIF	AMELIORATION
Réactualisation régulière du projet enfance	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Implication des personnes dans l'élaboration ou la réactualisation du projet (bénévoles, directeur, animateurs, parents...) ✓ Modalités définies : planification de bilans d'étape, organisation de réunions spécifiques 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	
Communication autour du projet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Existence d'un document reformulant le projet pédagogique en direction des parents ✓ Elaboration d'une stratégie de communication vers l'extérieur avec différents outils (affichage, journal, mails, site internet...) 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	

Modalités d'élaboration du projet de fonctionnement (Réactualisation)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Evolution du projet de fonctionnement à partir de la prise en compte des bilans des périodes précédentes, des recommandations des différentes institutions (DDCS, PMI, ...) 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	
Modalités d'élaboration des projets pédagogiques aux différentes périodes de fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Elaboration de projets pédagogiques différents pour chaque période distincte de fonctionnement ✓ Implication des animateurs dans son élaboration ✓ Elaboration d'un dispositif d'évaluation adapté pour chaque période (méthode, moyens, indicateurs, effets sur le public...) 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	

3. Accueil de loisirs et qualité d'accueil

CRITERES	INDICATEURS	BILAN EVALUATIF	AMELIORATION
Les espaces	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Aménagement des espaces, salles, etc. ✓ Mobilier adapté ✓ Lieu d'accueil Famille ✓ Lieu de restauration 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	
Prise en compte de la spécificité éducative et pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Horaires d'accueil ✓ Respect des rythmes ✓ Relation famille et école 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	

4. Accueil de loisirs et parents

CRITERES	INDICATEURS	BILAN EVALUATIF	AMELIORATION
La relation	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Convivialité, rencontres, fêtes etc. ✓ Consultation : réunion, questionnaires... ✓ Participation (matérielle, encadrement complémentaire, animation bénévoles...) 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	

5. Accueil de loisirs et activités

CRITERES	INDICATEURS	BILAN EVALUATIF	AMELIORATION
Inscription des activités dans la logique des projets élaborés par la structure	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Continuité pédagogique et en relation avec les objectifs du projet éducatif ✓ Respect du rythme de vie des enfants en fonction de la spécificité de l'accueil ✓ Prise en compte des envies et besoins du public : libre choix, participation des enfants... 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	
Construction des activités dans une perspective éducative	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Place laissée aux jeux, activités autonomes ✓ Aménagement permettant l'autonomie des enfants ✓ Importance de la ludicité ✓ Diversité des activités ✓ Proposition d'activités en lien avec l'environnement. ✓ Démarcation de l'organisation scolaire 	<input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte	

<p>Place laissée pour la participation et l'intégration d'enfants en situation de handicap</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Modalités d'écoute des demandes des parents pour l'accueil de ces enfants ✓ Mise en place de modalités spécifiques d'information des familles ✓ Aménagements des locaux permettant l'accueil d'enfants en situation de handicaps physiques ✓ Mise en place de protocoles de prise en charge avec les parents ✓ Formation des animateurs pour l'accueil de ces enfants 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Très satisfaisant <input type="checkbox"/> Satisfaisant <input type="checkbox"/> Insatisfaisant <input type="checkbox"/> Non pris en compte 	
---	---	---	--